



Mémoire sur la Politique de la vie nocturne de la Ville de Montréal

15 mars 2024

Introduction

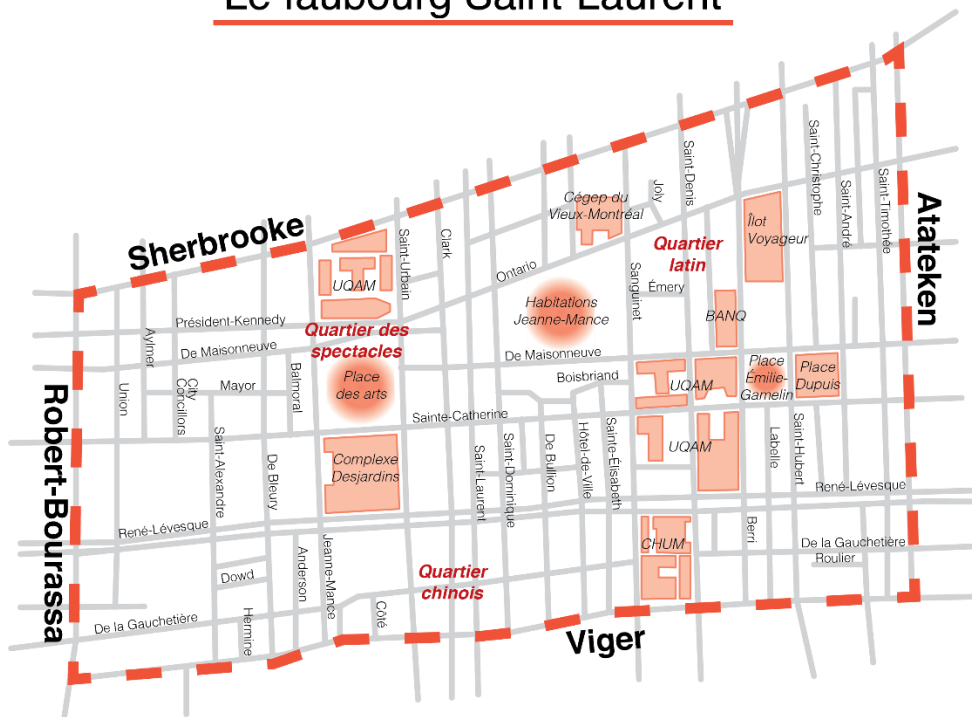
Bien que nous saluons l'initiative de la Politique sur la vie nocturne, elle a malheureusement été dévoilée à un moment qui lui est largement défavorable, alors que l'inflation et la pénurie de main-d'œuvre perturbe l'économie métropolitaine et que le sentiment d'insécurité est en croissance. Bonifier la vie nocturne dans la conjoncture actuelle nous semble superflu, et l'attention de la Ville devrait plutôt se porter vers d'autres enjeux pressants comme la mobilité, la sécurité et le logement abordable.

En tant que Table de quartier du centre-ville, nous nous prêtons tout de même à l'exercice de rédaction d'un mémoire. Nous vous ferons part de nos réflexions sur la vie nocturne dans les prochaines pages, car il nous semble important de saluer le travail de concertation réalisé par la Ville sur le sujet.

La Table de concertation du faubourg Saint-Laurent (TCFSL) a pour mission de favoriser la communication, les échanges et la concertation entre les différents acteurs du faubourg Saint-Laurent, pour tout ce qui touche le mieux-être des diverses catégories de personnes qui y vivent ou qui le fréquentent. Pour réaliser ce mandat, la Table doit périodiquement piloter un exercice de planification stratégique du quartier en mobilisant la population, les organismes et les institutions du milieu. En 2023, la Table a donc renouvelé cette démarche de planification qui a abouti sur un nouveau Plan de quartier quinquennal doté de 6 axes de travail :

- La cohabitation sociale inclusive
- Le logement accessible
- L'accès aux produits et services de proximité
- La création d'un carrefour communautaire multigénérationnel
- Une stratégie *Centre-ville ami des familles*
- La mobilité active

Le faubourg Saint-Laurent



Retombées économiques

Le projet de Politique de vie nocturne semble vouloir bonifier la population de Montréal auprès des visiteur-euses de la nuit. À cet égard, nous nous préoccupons que la vie nocturne soit tournée vers le tourisme plutôt que vers les Montréalais-es. Selon nous, la vitalité nocturne se construit tout d'abord avec les personnes qui composent la ville tout au long de l'année.

Il nous apparaît essentiel d'évaluer l'impact qu'aura le contexte économique actuel sur la vie nocturne. À notre sens, la Ville devrait prioriser son attractivité diurne et de soirée, notamment en accélérant les travaux sur la voie publique, en rendant les déplacements plus faciles, en améliorant la propreté et la sécurité, et en s'attaquant aux incivilités. Bien que le tourisme festif induise des retombées économiques, des coûts supplémentaires pour les services publics requis la nuit ne peuvent pas se financer à même ces retombées, mais plutôt grâce à la taxation foncière, qui ne cesse malheureusement de s'élever.

Nous privilégions que les activités nocturnes allant au-delà de 3h du matin soient plutôt organisées sur une base ponctuelle, sur le modèle de la Nuit blanche, de l'Igloofest, du Festival de jazz, du Grand Prix, d'Osheaga, etc.

Pour que la vie nocturne soit commercialement rentable pour les entreprises de services qui y participent, nous croyons qu'il faut :

- Établir un calendrier autour d'événements particuliers au cours de l'année;
- Délimiter des secteurs précis dont les caractéristiques d'aménagement et de services se prêtent le mieux à la vie nocturne. Ces secteurs peuvent être identifiés graduellement tout au long du déploiement de la Politique;
- Favoriser la rotation des entreprises participant à la vie nocturne pour assurer à chacune une rentabilité dans le contexte de pénurie de clientèle et de main d'œuvre. En d'autres mots, tous les restaurants et les bars ne peuvent pas être ouverts en même temps;
- Mettre en œuvre des mesures supplémentaires de sécurité et propreté, notamment une brigade de propreté sur le territoire de la SDC du Quartier latin lorsque des activités nocturnes s'y tiennent. Rappelons-nous que ce territoire attire en moyenne 120 000 personnes par semaine¹.

Gouvernance

Nous sommes étonnés de ne pas retrouver dans le projet de Politique la désignation d'un-e responsable des activités nocturnes. Il ne nous semble pas essentiel de reprendre le modèle de « maire-esse de la nuit » adopté par plusieurs autres métropoles, mais un interlocuteur représentant la Ville sur la vie nocturne serait nécessaire.

De plus, nous souhaitons que la table de concertation annoncée dans la Politique inclue impérativement des résident-es des zones de vitalité nocturne identifiées. Au-delà du mécanisme de gouvernance, la Politique devrait aussi prévoir un mécanisme de suivi sur le déploiement des actions qui en découlent.

¹ Source : <https://quartierlatin.ca/choisir-le-quartier-latin/>

Milieu de travail

Il faudra s'assurer que les zones de vitalité nocturne annoncées dans la Politique soient adaptées aux travailleur·euses de la nuit, notamment en favorisant l'ouverture de commerces complémentaires aux activités culturelles, comme les épiceries et les pharmacies.

Il serait intéressant que la Politique propose un cadre d'implantation d'heures de travail de nuit à l'attention des employeur·euses et des travailleur·euses. Nous nous demandons s'il y aura des protections pour les travailleur·euses qui refusent les nouveaux quarts de nuit disponibles. En effet, la prolongation des heures d'ouverture au-delà de 3h peut poser certains enjeux en matière de droit du travail.

Par ailleurs, il nous semble irréaliste de proposer l'augmentation des heures de travail sans qu'il n'y ait d'abord une bonification du service de transport collectif nocturne.

Milieus de vies résidentiels

La Table émet des préoccupations importantes quant au fait que les milieux de vie résidentiels soient très peu abordés dans la présente politique.

La Politique doit identifier des mécanismes concrets et efficaces pour traiter les plaintes sur les nuisances de la vie nocturne. Le 311 est insuffisant comme mécanisme, et ne donne malheureusement pas de suivis aux citoyen·nes ayant logé une plainte. Les conseils d'Arrondissement deviennent parfois le théâtre de citoyen·nes mécontent·es du manque de considération accordée à leurs préoccupations. Il faudra faire attention pour que les séances des conseils ne deviennent pas des mécanismes publics de traitement des plaintes, et qu'elles demeurent des espaces démocratiques sur les affaires de la Ville.

La Politique doit prévoir une meilleure gestion du bruit et un traitement particulier des plaintes, spécifiquement dans les milieux résidentiels. Nous pensons ici à des noyaux résidentiels comme les Habitations Jeanne-Mance ou le Quartier chinois, à la marge des activités culturelles estivales, et qui méritent quiétude à la fin des activités nocturnes.

Nous recommandons que tout le site des Habitations Jeanne-Mance (HJM) ne soit pas considéré un « espace public » même s'il offre des parcs en son centre. Le fait qu'il s'agisse de logements sociaux amène un contexte particulier. Les locataires ont moins de libre-choix : la rareté des logements abordables et la crise du logement empêchent les résident·es des HJM qui pourraient être importuné·es par les bruits et autres désagréments de simplement quitter leur logement. Il faut éviter d'inclure le site des HJM dans les zones de vitalité nocturne désignées.

De plus, étudier la possibilité de subventions pour des travaux d'insonorisation de bâtiments résidentiels devrait faire partie des mesures d'atténuation proposées par la Politique.

Nous recommandons aussi de mener en parallèle une réflexion sur des espaces publics inclusifs dans le cadre d'une vie nocturne bonifiée. Pendant la saison douce, les espaces publics sont

largement investis la nuit par des personnes en situation d'itinérance, ce qui peut créer des tensions avec les nouveaux usages proposés dans la Politique. Nous croyons aussi qu'il est impératif d'impliquer les personnes en situation d'itinérance dans cette réflexion sur les espaces publics inclusifs.

Nous sommes également préoccupés par la sécurité des résident·es dans les zones de vitalité nocturne. Nous reconnaissons qu'une sortie graduelle des bars pendant des périodes étendues sollicite moins les services d'urgence que l'engorgement à 3 heures du matin. Il faut éviter à tout prix des zones avec une forte concentration de bars fermant tous à la même heure. En ce sens, il sera essentiel que les zones de vitalité soient bien identifiées et circonscrites dans l'espace et dans le temps. Par exemple, certaines rues, comme Ste-Catherine, méritent d'être animées la nuit pour devenir plus sécuritaires.

EN RÉSUMÉ

Bien que le contexte semble défavorable à l'adoption d'une Politique sur la vie nocturne, nous reconnaissons des distinctions importantes entre les enjeux de soirée et du petit matin. En développant de bonnes pratiques pour les soirées tout d'abord, la Ville pourrait graduellement s'intéresser au cœur de la nuit et au petit matin. En ce sens, la Table émet les recommandations suivantes sur la Politique de la vie nocturne :

- Bonifier les services de transport collectif nocturne et l'offre commerciale de base (épicerie et pharmacie);
- Identifier clairement les milieux de vie résidentiels à préserver et les zones de vitalité nocturne sur le territoire montréalais;
- Favoriser des zones de vitalité nocturne ponctuelles pour les activités dépassant minuit plutôt que des zones permanentes;
- Proposer aux établissements un cadre de gestion pour leur personnel quant à la prolongation des heures la nuit;
- Participer à une réflexion collective sur des espaces publics sécuritaires, propres et inclusifs la nuit, en favorisant la participation des personnes en situation d'itinérance;
- Déployer une brigade de sécurité et de propreté afin de réduire les nuisances et les méfaits associés aux activités nocturnes;
- Former un mécanisme de gouvernance pour la vie nocturne ainsi qu'un mécanisme de suivi de la Politique impliquant des résident·es des zones de vitalité nocturne;
- Élaborer un système de gestion des plaintes pour la vie nocturne ou préalablement bonifier le 311;
- Désigner les noyaux de logement social, notamment les Habitations Jeanne-Mance, comme zones résidentielles de quiétude.